



SOINS À DOMICILE

B-HOME CARE

AUXILIARIE DE VIE (DAME DE COMPAGNIE J/N À DOMICILE

CENTRALE DE COORDINATION SPÉCIALISÉE, DANS LES SOINS PARAMÉDICAUX, SERVICES D'ACCOMPAGNEMENTS ET COMPLÉMENTAIRES À DOMICILE

FRÉQUENCE D'INTERVENTION

- Intervient: les jours ouvrés, week-ends et jours fériés;
- Intervient 3h/j MIN;
- Intervient en journée: entre 08h00-20h00;
- Intervient de nuit: entre 20h00-08h00;
- Peut intervenir 24h/24 7j/7;

INFORMATION TARIFAIRE

Vous trouverez, en annexe le détail, des tarifs d'une auxiliaire de vie à domicile

L'AUXILIARIE DE VIE À DOMICILE

Qui sont-elles?

Les Auxiliaire de vie (dame de compagnie) j/n, est une aide quotidienne, qui est, le parfait remède contre la solitude et la dépendance. Elle est uniquement, présente pour aider le patient dans les tâches de la vie quotidienne et l'aider à rompre l'isolement.

Que peuvent-elles faire?

- Faire des courses
- Préparer des repas
- Faire les tâches ménagères quotidiennes;
- développer des activités de loisirs;
- Accompagner le patient, dans des RDV, médicaux et autres
- Faire des promenades, lectures...
- Rappel de prise de médicament; (ATTENTION, elles ne peuvent pas préparer les médicaments ou les sortir de la boîte. Ils doivent avoir été préparés, au préalable par l'infirmier, la famille ou le patient lui-même. Elle ne peut que lui présenter, le pilulier)
- Faire des démarches administratives...

B-HOME CARE

AUXILIAIRE DE VIE À DOMICILE

CENTRALE DE COORDINATION SPÉCIALISÉE, DANS
LES SOINS PARAMÉDICAUX, SERVICES
D'ACCOMPAGNEMENTS ET COMPLÉMENTAIRES À
DOMICILE

Que ne peuvent-elles pas faire?

- Elles ne peuvent pas manipuler de quelque façon que ce soit le patient;
- Elles ne peuvent pas faire de toilette rapide ou complète du patient;
- Elles ne peuvent pas poser d'actes médicaux (préparer les médicaments...)
- Elles ne peuvent pas faire de changes (traitement de l'incontinence)
- Elles ne peuvent pas gérer les patients atteints de maladies dégénératives; (Alzheimer, parkinson...), elles ne disposent d'aucune compétence ou qualification pour cela.

Son seul rôle est d'aider le patient, dans les tâches courantes du quotidien.

Déroulement de la prise en charge:

Le patient introduit sa demande en ligne, via le site Bhomecare.be, donne ses coordonnées et toute information au sujet de sa demande ainsi que leur fréquence. B-Home Care, contacte le prestataire compétent de la région du patient. Après que celui-ci, est confirmé la prise charge, B-Home Care, lui transfère toutes les informations de la prise en charge. B-Home Care, contacte le patient afin de lui confirmer et lui envoyer les coordonnées du prestataire.

Il est possible pour le patient, d'organiser au préalable, avant la date de la prise en charge, une rencontre, entre le patient et le prestataire, via le service chat, dans son espace personnel.